Améliorer la condition des Roms en Europe :

défis et questions ouvertes.

Communiqué

Le Conseil des Conférences épiscopales d'Europe (CCEE) et la Conférence des Églises Européennes (KEK) ont tenu une consultation conjointe sur le thème « Améliorer la situation des Roms en Europe : défis et questions ouvertes » sous les auspices de la Présidence grecque de l'Union européenne. Cette consultation a eu lieu à Athènes du 5 à 7 mai 2014 sur l'aimable invitation du Patriarcat Œcuménique. Le CCEE et la KEK se sont rencontrés, témoignant ainsi de l'appel commun de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ à être le sel et la lumière de la société.

Le terme «Roms» couramment utilisé en Europe désigne les Roms, les Sintis, Kale et groupes apparentés en Europe, dont les gens du voyage, et couvre la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'identifient elles-mêmes comme «Tsiganes».

Le Vice-Ministre grec des Affaires étrangères, M. Kyriakos Gerontopoulos, a salué la conférence et souligné l'importance de « l'intégration sociale des Roms, tout en préservant les traditions culturelles roms et leurs modes de vie ». La consultation a dressé le bilan du service des Églises pour les minorités roms, a décrit l'histoire des Roms en Europe avec ses différentes facettes et les aspects de l'exclusion et de l'inclusion, les initiatives politiques au cours des dernières années, et la situation actuelle notamment en matière d'éducation et d'emploi. Le Président du Forum européen des Roms et des gens du voyage a donné un aperçu des préoccupations actuelles au sein des organisations roms en Europe et a souligné les inquiétudes par rapport à l'anti-tsiganisme et au discours de haine dans toute l'Europe.

1 - En tant que représentants des églises chrétiennes, nous affirmons notre conviction que chaque être humain est créé à l'image de Dieu et mérite le même respect indépendamment de son identité ethnique. Les frères et sœurs roms font partie de la vie de l'église depuis des siècles. Nous reconnaissons le rôle important des églises dans l'amélioration de la situation des Roms dans de nombreuses parties de l'Europe. Grâce à leur engagement à long terme et une présence dans toutes les régions d'Europe, les églises peuvent jouer un rôle pour témoigner de la solidarité avec les minorités roms, en particulier la défense de leur sécurité, le développement social et économique et leur participation dans la société.

2 - Les églises sont conscientes de la diversité parmi les minorités roms en Europe : bien que liées, elles ont développé plus de 150 dialectes différents ; la majorité s'est installée dans les pays européens, d'autres voyagent.

3 – Les roms luttent contre leur exclusion des sociétés, notamment par rapport à l'éducation, l'emploi, le logement et la santé. Ils sont considérés comme «les autres» par une grande partie de nos sociétés. En revanche, pour les chrétiens, conformément au message biblique, «l'autre» est notre voisin et mérite la dignité. Nous exhortons toutes les

églises à devenir plus inclusives au niveau local et à accueillir et rencontrer les «autres» dans un esprit d'amour.

4 - L'intégration des Roms dans la société ne doit pas s'entendre comme une assimilation ; les cultures roms, leurs langues et modes de vie comportent des valeurs qui devraient être appréciées et préservées. Dans le même temps, certains phénomènes de délinquance liés à une vie de ségrégation en ghetto, ne doivent pas être présentés à la population comme la culture rom avec ses connotations négatives.

5 - L'éducation est l'une des principales voies pour améliorer la situation des Roms, et les églises dans de nombreux pays sont actives dans ce domaine. Par conséquent, les églises pourraient se charger de promouvoir une culture de l'éducation et de l'apprentissage au sein des communautés marginalisées.

6 - Tous les enfants ont droit à l'éducation, y compris les enfants roms ; par conséquent, l'accès à un enseignement complet et de qualité doit être assuré partout, en se basant sur les bonnes pratiques existantes. Les Églises déplorent des écoles spéciales distinctes, car elles ne permettent pas aux élèves d'atteindre leur plein potentiel. Dans le cas des zones à prédominance de langue rom, une école de qualité pour la majorité des enfants roms peut être la meilleure solution et ne doit pas être vue comme une forme de ségrégation.

7 - L'enseignement en langues roms devrait être disponible à tous les niveaux scolaires, afin de valoriser et de préserver la culture et les langues des Roms. Cela ne devrait pas se limiter à la communauté rom, mais être disponible pour la communauté locale au sens large.

8 – Les Roms devraient assumer des rôles majeursdans le développement communautaire. La formation des Roms dans les programmes d'échange a été une réussite sur le plan de l'éducation et de la médiation. Il faudrait donc poursuivre dans ce sens.

9 - Les Roms sont des citoyens de pays européens avec des droits et des devoirs. Dans l'Union européenne, la libre circulation et le choix de s'établir dans différentes régions, d'occuper un emploi là où il est disponible, sont des droits de tous les citoyens de l'UE et doivent aussi être respectés pour les minorités roms.

10 - L'accès restreint au marché du travail est l'une des principales causes de pauvreté des Roms. Les églises apprécient que des financements publics et privés puissent être affectés au soutien à l'emploi pour les défavorisés de nos sociétés. Ce financement doit être plus ciblé, durable et efficace pour atteindre son objectif.

11 - Le racisme et les discours de la haine sont dangereux, car ils favorisent des attitudes négatives dans nos sociétés et doivent donc être éliminés dans les médias et le discours politique. Les préjugés et les sentiments anti-Roms ne doivent pas être utilisés à des fins politiques ; nous appelons les responsables politiques à s'abstenir de l'anti-tsiganisme. Les médias devraient communiquer des représentations plus réalistes des Roms.

12 - L'incorporation de l'histoire des Roms dans l'histoire nationale doit se faire avec la participation des communautés roms dans les pays respectifs, et par la suite être intégrée dans les programmes nationaux.

13 – Les témoignages partagés lors de la consultation conjointe confirment que les paroisses locales constituent un espace de rencontres interculturelles entre les différentes communautés, favorisant l'acceptation et la confiance. Ainsi les églises sont considérées comme des partenaires crédibles par de nombreuses communautés roms. En raison de leur engagement permanent, les églises devraient également être considérées comme des partenaires fiables par les autorités locales, nationales et européennes dans la mise en œuvre des programmes d'intégration.

14 - Une intégration réussie requerra davantage qu'une stratégie de projets ciblés : elle exige un engagement à long terme et une démarche globale pour le développement de la communauté, la participation et l'égalité.

Le Conseil des Conférences épiscopales d'Europe et la Conférence des Églises européennes réaffirment leur engagement et envisageront des mesures efficaces de suivi par les églises pour améliorer la situation des Roms en Europe.

Athènes, le 7 mai 2014